

ATTESTATION

Nous soussignés : **Aon France**
Qualité : **Courtier – Conseils**
Adresse : **GRP I30-300** 31-35 rue de la Fédération - 75717 PARIS CEDEX 15

attestons au nom de MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126 - et MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros - RCS Le Mans 440 048 882 - ayant toutes deux leurs sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 - Entreprises régies par le code des assurances, d'MMA IARD ET d'MMA ENTREPRISE que :

FOUCAUD TCHEKHOFF POCHET & ASSOCIES
50 RUE AMPERE
75017 PARIS

en sa qualité de structure d'Avocats inscrite à la Cour d'Appel de **Paris**, bénéficie des garanties suivantes :

- Risque RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE :

✓ **4 000 000 EUR par sinistre auprès de M.M.A IARD Police n° 127 103 713**

- Risque RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE COMPLEMENTAIRE :

✓ **16 000 000,00 EUR par assuré et par sinistre au titre de l'adhésion RD00031947M de la police n°146541340 auprès d'MMA IARD**

✓ **12 000 000,00 EUR par assuré et par sinistre et par année au titre de l'adhésion RD00031947M de la police n°146541368 auprès d'MMA ENTREPRISE**

- Risque RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION :

Dommages corporels et immatériels consécutifs : **10 000 000 EUR par sinistre et par assuré**

Limités en cas de faute inexcusable : **5 000 000 EUR par sinistre et par assuré**

SAUF garantie R.C. du fait de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule à moteur : **ILLIMITE**

Dommages matériels et immatériels consécutifs par sinistre y compris dommages aux biens mobiliers loués, empruntés ou confiés (manifestations à caractère professionnel) : **3 500 000 EUR**

Il est précisé que les garanties sont acquises dans le monde entier, à condition que l'assuré, qui exerce ses activités à l'étranger, soit occasionnellement, soit dans le cadre d'une convention de correspondance organique passée entre barreaux, soit même au sein d'un établissement permanent ou d'un bureau secondaire, les exerce en qualité d'Avocat à la Cour d'Appel de Paris.

Toutefois, sont exclues les activités exercées au sein d'un établissement permanent situé sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ou du Canada.

La présente attestation ne peut engager les assureurs en dehors des clauses et conditions des contrats auxquels elle se réfère. Les exceptions de garantie opposables à l'assuré le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité règle proportionnelle, exclusions, déchéances..)

L'attestation est valable pour période d'assurance du 01/01/2023 au 31/12/2023.

CACHET PROFESSIONNEL

Aon France
31-35, Rue de la Fédération
75717 Paris Cedex 15
Tél. : +33 (0)1 47 83 10 10 - Fax : +33 (0)1 47 83 11 11

Fait à Paris,
Le 13 Juin 2023